

Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to  
the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

---

I

FOREIGN TREATIES OF ALLIANCE

Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

## SECTION ONE

## FOREIGN TREATIES OF ALLIANCE

THE TREATY of Grand Alliance, made in the last year of William III's reign, represents the reply of England, Holland and Austria to the acceptance by Louis XIV of Charles II of Spain's will; that will left the whole Spanish empire to Louis' grandson, Philip V of Spain. It will be observed that the Treaty of Grand Alliance of September 1701 does not bind the allies to recover Spain and Spanish America from Philip, but only to obtain security and compensation for his kingship. The allies bind themselves to secure English trade with Spain, Spanish America, and the Mediterranean; a barrier for the Dutch in the Netherlands; and territorial compensation in Italy for Austria, in return for her forgoing her claims to the whole Spanish inheritance. The additional clause, added in May 1703, further binds the allies to force Louis to acknowledge the Protestant Succession in Britain. This clause was rendered necessary when Louis acknowledged the Pretender as King of England a few days after the first draft of the Grand Alliance had been signed. It was Sir Edward Seymour, a leading Tory, who moved to have this vindication of the national honour inserted in the Treaty of Alliance.

The Treaties with Prussia and Brunswick-Lüneburg are typical of many such treaties with other allied States, particularly in Germany. It was in this way that the English and Dutch Governments paid many of the allies to fight for them. It was in effect the famous "subsidy system" which financed all English alliances against France down to the Napoleonic wars.

The Treaty with Portugal of 1703 is not merely another such "subsidy" treaty. It marks also the opening of a great new theatre of war—the Iberian Peninsula. It represents the effective opening of the Mediterranean basin to our fleets. For without Lisbon as a naval base we could have done nothing in the Mediterranean; we could not even have held

Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

---

§ I FOREIGN TREATIES OF ALLIANCE

Gibraltar, which we were only able to defend in the siege of 1704-5 because we had Lisbon as a naval base. It will also be observed that this treaty with Portugal alters the basis of the Grand Alliance; it substitutes the attempt to win Spain and Spanish America on behalf of the Austrian candidate "Charles III," for the original basis of the Grand Alliance of two years before, which had been security and compensation for the admitted fact of Philip V's kingship.

In the text of these Treaties I have preserved *the grammar and the spelling* of names and words as they are found in de Lamberty and the *House of Commons Journals* respectively.

Cambridge University Press

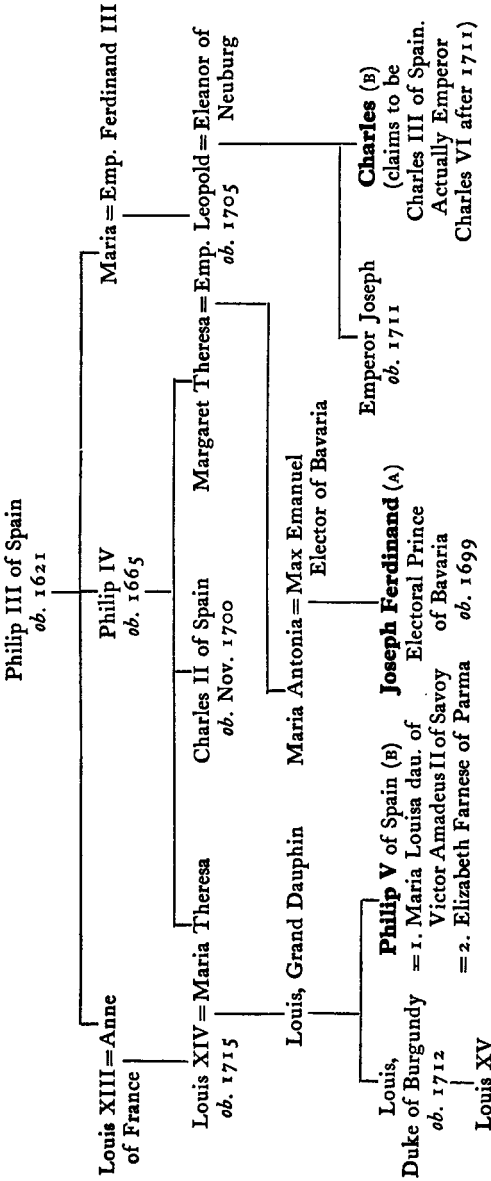
978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

TABLE OF THE SPANISH SUCCESSION



(A) Recognised as heir by Charles II; chief beneficiary of the First Treaty of Partition.

(B) Rival claimants of Spain after Charles II, the elder brother of each resigning his pretensions.

Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)I. *Treaty of Grand Alliance*

7 September 1701

(de Lamberty, *Mémoires*, 1735, I, 620-628.)

D'Autant que le Roi d'Espagne CHARLES II. de glorieufe memoire, étant mort fans Enfans, Sa Sacrée Majesté Imperiale a affûré que la Succession des Roiaumes & Provinces du Roi defunt appartiennent legitimement à son Auguste Maifon, & que le Roi T. C. defirant avoir la même Succession pour le Duc d'ANJOU fon Petit-Fils, & alleguant qu'elle lui vient de Droit en vertu d'un certain Testament du Roi defunt, il s'est d'abord mis en poffeffion de tout l'Heritage ou Monarchie d'Espagne pour le fufdit Duc d'ANJOU, & s'est emparé à main armée des Provinces du País-Bas Espagnol, & du Duché de Milan, & qu'il tient une Flotte dans le Port de Cadix, toute prête à faire voile, & qu'il a envoyé plusieurs Vaiffeaux de Guerre aux Indes qui font fôumifes à l'Espagne, & que par ce moien & plusieurs autres, les Roiaumes de France & d'Espagne font fi étroitement unis, qu'il femble qu'ils ne doivent plus être regardez à l'avenir, que comme un feul & même Roiaume, tellement que fi on n'y prend garde, il y a bien de l'apparence que Sa Majesté Imperiale ne doit plus esperer d'avoir jamais aucune fatisfaction de fa pretention; Que l'Empire Romain perdra tous fes Droits sur les Fiefs qui font en Italie, & dans le País-Bas Espagnol, de même que les Anglois & Hollandois perdront la liberté de leur Navigation & de leur Commerce dans la Mer Mediterranée, aux Indes, & ailleurs; Et que les Provinces-Unies feront privées de la fûreté qu'elles avoient par l'interposition entr'elles & la France des Provinces du País-Bas Espagnol, appellées communement *la Barriere*; Et qu'enfin les François & les Espagnols étant ainfi unis deviendroient en peu de tems fi formidables qu'ils pourroient aifement fôumettre toute l'Europe à leur obéiffance & empire. Or comme cette conduite du Roi T. C. a mis Sa Majesté Imperiale dans la neceffité d'envoyer une Armée en Italie, tant pour la confervation de fes Droits particuliers, que pour celle des Fiefs de l'Empire; de même, le Roi de la Grande-Bretagne a jugé qu'il étoit neceffaire d'envoyer fes Troupes auxiliaires aux Provinces-Unies, dont les Affaires font dans le

Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

## FOREIGN TREATIES OF ALLIANCE

§ I

même état, que si on en étoit déjà venu à une Guerre ouverte, & les Seigneurs Etats Generaux, dont les Frontieres sont presque de toutes parts ouvertes, par la rupture de la Barriere qui empêchoit le voisinage des François, sont contraints de faire, pour la sûreté & pour la conservation de leur Republique, tout ce qu'ils auroient dû & pû faire, s'ils étoient effectivement attaquez par une Guerre ouverte. Et comme un état si douteux & si incertain en toutes choses, est plus dangereux que la Guerre même, & que la France & l'Espagne s'en prevalent pour s'unir de plus en plus, afin d'opprimer la Liberté de l'Europe, & ruïner le Commerce accoutûmé; Toutes ces raisons ont porté Sa Sacrée Majesté Imperiale, Sa Sacrée Roiale Majesté de la Grande-Bretagne, & les Hauts & Puiffans Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies, d'aller au devant de tous les maux qui en proviendroient; & desirant d'y apporter remede felon leurs forces, ils ont jugé qu'il étoit neccessaire de faire entr'eux une étroite Alliance & Confederation pour éloigner le grand & commun danger. Pour cet effet ils ont donné leurs Ordres & Instructions.

\* \* \* \* \*

1. Qu'il y ait dès à present & à l'avenir, une constante, perpetuelle, & inviolable Amitié, entre Sa Sacrée Majesté Imperiale, Sa Sacrée Roiale Majesté de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies, & qu'ils soient tenus reciproquement de procurer ce qui leur fera avantageux, & d'éloigner ce qui leur feroit nuisible & dommageable.

2. Sa Sacrée Majesté Imperiale, Sa Sacrée Roiale Majesté de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies, n'ayant rien tant à cœur que la Paix & la tranquillité de toute l'Europe, ont jugé qu'il ne pouvoit rien y avoir de plus efficace pour l'affermir, que de procurer à Sa Majesté Imperiale une satisfaction juste & raisonnable, touchant ses pretentions à la Succession d'Espagne, & que le Roi de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Generaux obtiennent une sûreté particuliere & suffisante, pour leurs Roiaumes, Provinces, Terres, & Païs de leur obéissance, & pour la Navigation & le Commerce de leurs Sujets.

Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

## § I

## TREATY OF GRAND ALLIANCE

3. Pour cet effet les Alliez mettront premierement en usage tous les moiens possibles, & tout ce qui dependra d'eux, pour obtenir amiablement, & par une Tranfaction ferme & folide, une fatisfaction juste & raisonnable pour Sa Majesté Imperiale, au sujet de ladite Succession, & la sûreté dont il a été fait mention ci-dessus, pour Sa Majesté Britannique, & pour les Seigneurs Etats des Provinces-Unies; Et à cette fin, ils emploieront tous leurs soins & offices pendant deux mois, à compter du jour de l'échange des Ratifications de ce present Traité.

4. Mais si dans ce tems-là les Alliez viennent à être frustrés de leur esperance & de leurs desirs, tellement que l'on ne puisse pas transiger dans le terme fixé, en ce cas ils promettent & s'engagent reciproquement de s'aider de toutes leurs forces, selon ce qui sera réglé par une convention particuliere, pour obtenir la fatisfaction & sûreté susdite.

5. Et afin de procurer cette fatisfaction & cette sûreté, les Alliez feront entr'autres choses leurs plus grands efforts pour reprendre & conquerir les Provinces du Païs-Bas Espagnol, dans l'intention qu'elles servent de Digue, de Rempart, & de Barriere pour separer & éloigner la France des Provinces-Unies, comme par le passé, lefdites Provinces du Païs-Bas Espagnol aiant fait la sûreté des Seigneurs Etats Generaux jusques à ce que depuis peu Sa Majesté Très-Chrétienne s'en est emparée, & les a fait occuper par ses Troupes. Pareillement les Alliez feront tous les efforts pour conquerir le Duché de Milan avec toutes ses dependances, comme étant un Fief de l'Empire servant pour la sûreté des Provinces Hereditaires de Sa Majesté Imperiale, & pour conquerir les Roiaumes de Naples & de Sicile, & les Isles de la Mer Mediterranée, avec les Terres dependantes de l'Espagne le long de la Côte de Tofcane, qui peuvent servir à la même fin & être utiles pour la Navigation & le Commerce des Sujets de Sa Majesté Britannique & des Provinces-Unies.

6. Pourront le Roi de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Generaux, conquerir à force d'Armes, selon qu'ils auront concerté entr'eux, pour l'utilité & la commodité de la Navigation & du Commerce de leurs Sujets, les Païs & les Villes que les Espagnols ont dans les Indes, & tout ce qu'ils pourront y prendre fera pour eux, & leur demeurera.

Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

## FOREIGN TREATIES OF ALLIANCE

## § I

7. Que si les Alliez se trouvent obligez à entrer en Guerre pour obtenir ladite fatisfaction à S. M. Imperiale, & ladite fûreté à Sa Majesté Britannique, & aux Seigneurs Etats Generaux, ils se communiqueront fidellement les avis & resolutions des Conseils qui se tiendront pour toutes les entreprises de Guerre, ou expeditions militaires, & generalement tout ce qui concernera cette affaire commune.

8. La Guerre étant une fois commencée, aucun des Alliez ne pourra traiter de Paix avec l'Ennemi, si ce n'est conjointement avec la participation & le conseil des autres Parties. Et ladite Paix ne pourra être concluë, sans avoir obtenu pour Sa Majesté Imperiale une fatisfaction juste & raisonnable; & pour le Roi de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Generaux la fûreté particuliere de leurs Roiaumes, Provinces, Terres, & Païs de leur obéissance, Navigation & Commerce; ni sans avoir pris auparavant de justes mesures, pour empêcher que les Roiaumes de France & d'Espagne, soient jamais unis sous un même Empire, ou qu'un seul & même Roi en devint le Souverain; & spécialement que jamais les François se rendent maîtres des Indes Espagnoles, ou qu'ils y envoient des Vaiffeaux pour y exercer le Commerce, directement ou indirectement, sous quelque pretexte que ce soit. Enfin ladite Paix ne pourra être concluë sans avoir obtenu pour les Sujets de Sa Majesté Britannique & pour ceux des Provinces-Unies, une pleine & entiere faculté, usage & jouissance de tous les mêmes Privileges, Droits, Immunités, & Libertés de Commerce tant par Terre que par Mer, en Espagne & sur la Mer Mediterranée, dont ils usoient & jouissoient pendant la vie du feu Roi d'Espagne dans tous les Païs qu'il possédoit tant en Europe qu'ailleurs, & dont ils pouvoient de Droit user & jouir en commun ou en particulier, par les Traitez, Conventions, & Coûtumes, ou de quelque autre maniere que ce puisse être.

9. Lors que ladite Transaction, ou Traité de Paix se fera, les Alliez conviendront entr'eux de tout ce qui sera nécessaire pour établir le Commerce & la Navigation des Sujets de Sa Majesté Britannique, & des Seigneurs Etats Generaux, dans les Païs & lieux que l'on doit acquerir, & que le feu Roi d'Espagne possédoit. Ils conviendront pareillement des moiens



Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

§ I TREATY OF GRAND ALLIANCE

propres à mettre en fûreté les Seigneurs Etats Generaux par la Barriere susmentionnée.

10. Et d'autant qu'il pourroit naître quelque controverse au fujet de la Religion dans les lieux que les Alliez esperent de conquerir, ils conviendront entr'eux de son exercice, au tems susdit de la Paix.

11. Les Alliez seront obligez de s'entr'aider & secourir de toutes leurs forces, au cas que le Roi de France, ou quelque autre que ce soit, vint à attaquer l'un d'entr'eux à cause du present Traité.

12. Soit que l'on puisse maintenant transiger sur ladite satisfaction & fûreté, ou soit que la Paix se fasse après que l'on aura entrepris une Guerre necessaire, il y aura & demeurera toujours entre les Parties contractantes une Alliance defensiva, pour la Garantie de ladite Transaction, ou de ladite Paix.

13. Tous les Rois, Princes, & Etats, qui ont la Paix à cœur, & qui voudront entrer dans la presente Alliance, y seront admis. Et parce qu'il est particulierement de l'interêt du Saint Empire Romain, de conserver la Paix publique, & qu'il s'agit ici entr'autres choses de recouvrer les Fiefs de l'Empire, on invitera specialement ledit Empire d'entrer dans la presente Alliance. Outre quoi tous les Alliez ensemble, & chacun d'eux en particulier, pourront y inviter ceux qu'ils verront bon être.

14. Ce Traité d'Alliance & Confederation sera ratifié par tous les Alliez dans l'espace de six semaines, & plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous Plenipotentiaires susnommez avons signé le present Traité de nos mains, & l'avons muni de nos Sceaux & Cachets. A la Haie le septieme du mois de Septembre de l'an mil sept cens un.

Etoit signé en chacun des Instrumens separez; sçavoir, de la part de Sa Majesté Imperiale, *Pierre Comte de Goës*; & *Jean Wenceslaus Comte de Wratislau & Mitrowitz*. De la part de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, *Marlborough*. Et de la part des Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies, *D. Eck van Panteleon*, *Hr. van Gent*. *F. B. van Rheede*. *A. Heynsius*. *W. de Nassau*. *E. de Weede*. *W. van Haren*. *B. J. van Welvelde*. *W. Wickers*.

Cambridge University Press

978-0-521-10397-8 - Select Documents for Queen Anne's Reign: Down to the Union with Scotland. 1702-7

Edited by G. M. Trevelyan

Excerpt

[More information](#)

## FOREIGN TREATIES OF ALLIANCE

§ I

*Additional article of the Grand Alliance—  
"Vienna clause"*(Klopp, *Fall des Hauses Stuart*, IX, 500.)

16 May 1703

PUISQUE depuis que le traité entre Sa Majesté Imperiale, Sa Majesté Britannique et Mss. les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays Bas fut conclu et signé à La Haye, le 7 septembre 1701, le Roy de France s'est resolu de reconnoître et proclamer le pretendu Prince de Galles pour Roy d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et que par là il a fait un grand tort à Sa dite Majesté Britannique et à toute la nation anglaise, les dits Hauts Alliez, Sa Majesté Imperiale, Sa Majesté Britannique, et Mss. les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays Bas sont convenus par cet article (qui aura la même force, nature et effect comme s'il avoit été inséré dès le commencement dans le dit traité) qu'on ne fera point de paix avec la France avant que réparation ne soit faite à Sa Majesté Britannique du dit très grand tort.

II. *Treaty with Prussia*, December 1701(de Lamberty, *Mémoires*, 1735, I, 710.)

COMME Sa Majesté le Roi de Prusse a offert à Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & à Leurs Hautes Puiffances les Etats Generaux des Provinces-Unies, de leur remettre un corps de cinq mille hommes de bonnes & vieilles Troupes, & cette offre aiant été bien reçûtë, on est convenu de part & d'autre des conditions suivantes:

I. Le Corps consistera en deux Regimens de Cavalerie, faisant ensemble, avec l'Etat Major & primes planes, 874. hommes, & en cinq Regimens d'Infanterie, chacun de douze Compagnies, faisant ensemble avec l'Etat Major, & primes planes 4255. hommes; & le total en Cavalerie & Infanterie 5129. hommes.

II. Les Troupes feront bien habillées & bien armées, & la Cavalerie fera fournie de bon chevaux; & Elles feront en tout traitées & païées sur le pied que l'Etat traite les siennes propres.